

Conférence parlementaire sur l'OMC

Séance d'ouverture

le 16 février 2015

Allocution d'ouverture de l'Ambassadeur Fernando de Mateo

Bienvenue à l'OMC. C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette session annuelle de la Conférence parlementaire.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong, de m'avoir invité à participer à cette importante rencontre.

L'année en cours revêt une grande importance pour l'OMC. Nous célébrons le vingtième anniversaire de l'Organisation dont les fondements ont été jetés par le GATT il y a près de 70 ans.

Au cours des six dernières décennies, le volume du commerce mondial a été multiplié 50 fois en termes réels alors que la production mondiale l'a été sept fois. Il a été prouvé à maintes reprises que le commerce favorise la croissance, l'emploi et le développement.

La manière de commercer a évolué sans cesse. Le renforcement des chaînes de valeur mondiales a eu des incidences profondes. Aujourd'hui plus de 70 % du commerce mondial se composent de biens et de services qui servent d'intrants pour produire davantage de biens et de services. Le revenu créé par les chaînes de valeur mondiales a doublé en moyenne tous les 15 ans. Les pays se spécialisent dans certaines activités et dans certains segments de production au lieu de le faire dans des secteurs entiers.

Tous les pays participent certes à ces chaînes, mais d'aucuns le font de manière plus approfondie que d'autres. Pour que ce processus soit efficace, il faut tenir compte des facteurs suivants :

1. Les importations sont aussi importantes que les exportations d'où la nécessité de réduire les temps de livraison et les coûts de transaction.
2. La libéralisation multilatérale est préférable aux accords qui établissent des discriminations entre les pays car dans les chaînes de production mondiales les barrières indirectes sont aussi importantes que les barrières directes, d'autant qu'elles augmentent les coûts des intrants.
3. Les mesures de facilitation du commerce aident à approfondir la participation aux chaînes de valeur en assouplissant les procédures douanières, en diminuant les coûts, en évitant les retards inutiles et en réduisant l'incertitude. La diminution potentielle des coûts de transaction dans le commerce lorsque l'accord conclu à Bali sera mis en œuvre oscille entre 11 et 14 pour cent pour les pays en développement. Selon d'autres estimations 1 million de millions de dollars sera ainsi créé.
4. Il est fondamental dans les chaînes de valeur mondiales d'avoir des services efficaces et de grande qualité. Les services contribuent à hauteur de 42 % à la valeur ajoutée des exportations des membres du G20.

5. Les pays en développement qui se sont le plus incorporés à ces chaînes ont montré avoir une plus grande capacité de croissance économique soutenue, pouvoir générer davantage d'emplois et être en mesure de réduire la pauvreté plus rapidement et dans de plus grandes proportions.

Les cinq facteurs que je viens de citer ont des implications importantes pour le travail que nous menons à l'OMC et dans pour celui que vous, Mesdames et Messieurs les parlementaires, accomplissez dans vos pays.

Comme vous le savez, la réunion ministérielle tenue à Bali il y a un peu plus d'un an a été un succès. On relève parmi les résultats qui ont été obtenus l'accord sur la facilitation du commerce qui entrera en vigueur lorsque deux tiers des membres l'auront ratifié. Ce serait un grand succès pour la Conférence ministérielle qui se tiendra à Nairobi en décembre de cette année, si à cette occasion, nous pouvions annoncer l'entrée en vigueur de cet accord. Sur ce point, vous avez la grande responsabilité d'obtenir que vos parlements respectifs ratifient cet accord rapidement.

Bien évidemment, ce serait aussi un grand triomphe pour l'Organisation si, avant la réunion de Nairobi, on obtenait l'entrée en vigueur du Protocole portant modification de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), approuvé il y a 10 ans mais que 70 pays n'ont pas encore ratifié ce qui empêche son entrée en vigueur. Cet accord constitue une nouvelle voie d'accès juridique aux médicaments au plan international et devrait donner la possibilité de réduire notablement le prix des médicaments pour les pays les plus pauvres.

Le principal enseignement à tirer de la nouvelle réalité des chaînes de valeur mondiales est qu'il faut conclure le plus vite possible le cycle de négociations de Doha, un événement que divers membres de l'OMC souhaiteraient voir se produire, tout au moins dans sa partie essentielle, lors de la réunion ministérielle de Nairobi.

Le programme de Doha comporte des éléments fondamentaux pour l'amélioration du fonctionnement de ces chaînes, depuis le besoin d'éliminer ou de réduire notablement les distorsions du commerce agricole jusqu'à la nécessité d'assurer davantage de fluidité au commerce des biens industriels et des services. Ce dernier est devenu un des principaux moteurs de croissance et de développement. Mais on y trouve également une série d'éléments favorables aux pays en développement, notamment aux plus défavorisés d'entre eux. En juillet il nous faudra tenir prêt le programme de travail pour la conclusion du cycle de négociations que nous ont demandé les ministres à Bali. Nous oeuvrons dans ce sens, ici à Genève comme dans les capitales.

Il nous faut conclure le cycle de Doha avant de pouvoir commencer à traiter d'autres questions d'importance cruciale compte tenu de la réalité économique mondiale contemporaine. Pour ne citer que deux exemples, ces questions pourraient être la relation entre le commerce et l'investissement et la relation existant entre la politique commerciale et la politique de la concurrence.

Je souhaite terminer cette allocution en soulignant un fait que vous connaissez parfaitement mais auquel on n'apporte pas l'attention suffisante. L'OMC c'est l'état des négociations commerciales menées dans cette enceinte. Nous avons souvent lu dans la presse des titres tels que « Un autre échec de l'OMC » ou bien « L'OMC au bord de l'abîme ». En réalité l'OMC est beaucoup plus que son volet négociateur et c'est une organisation qui connaît beaucoup de succès.

Nous disposons du meilleur et du plus efficace des régimes de règlement des différends dans le monde, une des raisons - peut-être la plus importante - pour lesquelles lors de la grande récession de 2008-2011 on n'a pas de nouveau assisté à un débordement de protectionnisme un peu partout dans le monde comme ce fut le cas dans les années 30 du siècle passé. Avec déjà près de 500 affaires soumises, un nombre bien supérieur par exemple à celui des affaires dont la Cour internationale de Justice a été saisie, le système fonctionne très bien même s'il ne fait aucun doute qu'il est perfectible.

L'Organisation en outre administre et suit la mise en œuvre des accords multilatéraux existants qui sont en grande partie à l'origine du rapide développement du commerce enregistré depuis la création du GATT.

En résumé, il n'échappe à personne qu'il est de la plus haute importance de pouvoir compter au sein de l'OMC sur votre appui, Mesdames et Messieurs les parlementaires, qui détenez le pouvoir de décision et une solide vision globale de l'économie et de la gouvernance.

Je vous souhaite un séjour agréable et un débat productif pendant les deux journées que durera votre conférence.

Je vous remercie.